

la présidence de dire si elles sont conformes au Règlement ou non. Je suis d'avis qu'il devrait poursuivre son discours, du moins pour le moment.

**M. Horner (Acadia):** Monsieur l'Orateur, une telle susceptibilité de la part d'un homme comme l'honorable député d'York-Scarborough, qui a tant voyagé, n'est pas sans m'étonner. On aurait pu croire qu'il avait l'épiderme moins sensible, étant donné surtout certains des endroits qu'il a visités. Je remercie l'honorable député de Timiskaming de son appui.

Je voudrais poursuivre la lecture de cet éditorial, où il est question de la direction imprimée par le ministre de l'Agriculture. Voici ce qu'on y dit:

Il s'agit de renseignements de bonne source; c'est une évaluation sobre et objective d'un homme politique en herbe. Cet article, rédigé et signé par M. Hays lui-même, a été publié dans un communiqué du ministère fédéral de l'Agriculture. C'est un affront fait à ce poste et aux cultivateurs canadiens qui voudraient pouvoir compter sur la direction du ministre.

Nous citons un autre passage du document susmentionné qui est censé être un communiqué. «A la suite de son élection à la Chambre des communes et de sa nomination au poste de ministre de l'Agriculture, M. Hays s'est d'abord efforcé de se renseigner à fond sur tous les rouages de son grand ministère et de se mettre au courant de la pratique parlementaire. Il apprit à réfléchir avant d'agir, et cela a incité certains de ses critiques à sous-estimer au début ses aptitudes dans la poursuite de sa nouvelle carrière.»

Déjà, monsieur Hays mettait fréquemment les pieds dans le plat. Maintenant qu'il se lance dans une propagande personnelle si flatteuse, il cherche évidemment à s'y enfoncer davantage.

Un grand parlementaire a dit: «Un homme n'ajoute rien à sa grandeur en se retranchant dans sa dignité.» Il n'y ajoute rien non plus aux yeux du public en confondant propagande et information.

Le ministre de l'Agriculture occupe son haut poste à la suite de son élection au Parlement et de sa nomination au cabinet. Il remplit un poste clé, fondé sur la confiance. Sa tâche est ardue et exige beaucoup de temps et de talent. Si M. Hays veut consacrer son énergie et celle de ses fonctionnaires à vanter ses prétendues vertus, les cultivateurs devront s'adresser ailleurs pour obtenir une direction éclairée.

Monsieur l'Orateur, voilà ce que déclarait cette revue agricole bien connue et bien cotée au sujet de la direction que nous avons reçue du ministre de l'Agriculture.

Certains députés nous ont fait part des craintes et des doutes qu'ils éprouvaient à l'endroit du bill. Quelques-uns d'entre nous craignent que ce soit d'autres que les cultivateurs qui en profitent. Le ministre nous a rassurés avec optimisme que ce projet de loi avantagerait les agriculteurs. A un moment donné au cours du débat, il a pris la parole pour dire qu'il ne voulait pas mettre l'honorable député d'Acadia dans l'embarras mais que, selon lui, il serait répondu à toutes ses

questions. Le ministre est tout confiant. Il a même fait allusion à son propre optimisme dans le fameux discours qu'il a adressé au Club des cultivateurs de Chicago lorsqu'il a dit:

Pour être ministre de l'Agriculture, maire d'une ville, commissaire-priseur lors d'une vente fructueuse ou médiocre, il faut être un peu optimiste; et pour vous montrer combien je suis optimiste en ce qui concerne les problèmes des cultivateurs et ce genre de choses, j'aimerais vous raconter une histoire au sujet d'un de mes oncles.

Je ne vous raconterai pas l'histoire de cet oncle.

**M. Moreau:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si, d'après nous, si les remarques de l'honorable député d'Acadia se rapportent à l'amendement présentement à l'étude. Personnellement, je ne le crois pas.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je crois que l'argument invoqué par l'honorable député est bien fondé. Toutefois, l'honorable représentant d'Acadia devrait s'en tenir au principe du bill à l'étude. Il se croit peut-être justifié de répondre à certaines déclarations contenues dans le discours du ministre; néanmoins, j'occupais le fauteuil hier soir et j'estime que le ministre s'en est tenu en général au bill dont la Chambre est saisie. (*Exclamations*) Je demanderais donc à l'honorable député d'Acadia de respecter le Règlement et de confiner son discours au principe du bill à l'étude.

**L'hon. M. Churchill:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La Chambre ne tient certes pas à avoir un règlement spécial pour les ministres et un second pour les autres représentants. J'étais ici hier soir lorsque le ministre a parlé et il a porté des attaques d'ordre politique contre plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre. Il a porté contre eux des accusations n'ayant aucun rapport avec le bill à l'étude. A titre de membres de l'opposition, nous avons sûrement le droit de répondre aux affirmations du ministre. Nous ne saurions avoir deux Règlements, l'un pour les ministres et l'autre pour le reste d'entre nous.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Évidemment, il n'y a qu'un Règlement, et le député de Winnipeg-Sud-Centre voudra bien noter que je lui ai reconnu le droit de répondre aux déclarations d'un député siégeant de l'autre côté de la Chambre. C'est pourquoi j'estime que la présidence s'est montrée indulgente jusqu'ici en ne l'interrompant pas, bien que ses propos, ce dont tous les députés conviendront, j'en suis sûr, ne portaient pas tout à fait sur le principe dont s'inspire le projet de loi à l'étude.